Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20261022-2026_091-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 OCTOBRE 2026

Date d'envoi de la convocation : 15/10/2026

Date d'affichage du PV : 28/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Excusée : 1
Votants : 14

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennolé BORDIER, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Était excusée : Mme Patricia HOTCHKISS

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-091 : TARIF DU CIMETIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOUMET** à réglementation les dimensions :
  - des tombeaux : 80x60cm
  - plaques en bronze obligatoire intégrées au totem : 120x80mm

- **FIXE** les tarifs des concessions du cimetière, applicable à partir du 1er janvier 2027 comme ceci:

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20261022-2026_091-DE

CONCESSION FUNÉRAIRE

Durée de la concession	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif pour l'achat et le renouvellement	90 €	180 €	300 €

CONCESSION CINÉAIRES

Durée de la concession	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif pour l'achat	282 € (dont 192€ de la cave-urne)	372 € (dont 192€ de la cave-urne)	492 € (dont 192€ de la cave-urne)
Tarif pour le renouvellement	90 €	180 €	300 €

EMPLACEMENT DE LA MEMOIRE SUR LE TOTEM

Totem	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif pour l'achat et le renouvellement	34 €	66 €	110 €

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire

MAIRIE DE BILLE 35

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.